



RAPPORT ANNUEL

16
17

PRÉAMBULE

Les données inscrites dans ce rapport annuel sont en lien avec le plan stratégique institutionnel 2012-2017. Elles se trouvent également dans le bilan du plan de la réussite 2015-2016 adopté par le conseil d'administration du Cégep le 12 juin 2017 ainsi que dans le bilan du plan de travail institutionnel 2016-2017 présenté au conseil d'administration le 20 juin 2017.

Le bilan du plan de la réussite 2015-2016 est disponible sur le site Internet du Cégep au cegepba.qc.ca/corporatif.

TABLE DES MATIÈRES

03	Lettre du président du conseil d'administration et du directeur général
04	La mission du Cégep / La vision / Le projet éducatif / Les valeurs
04	Les membres du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité d'audit et de la commission des études
06	Le plan stratégique
08	Enjeu 1 – La réussite par un engagement à une formation de qualité
16	Enjeu 2 – Le partenariat, un outil de développement régional
20	Enjeu 3 – Un milieu de vie et un milieu de travail stimulants
22	Des employés engagés - Prix reconnaissance
23	Le code de déontologie
26	Des étudiants-athlètes performants
28	Des activités culturelles nombreuses
30	Les bourses décernées
32	Annexe 1 : Finances
34	Application des dispositions énoncées à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs
36	Annexe 2 : Diplômes et clientèle
42	Annexe 3 : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs



LETTRE DU PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MADAME HÉLÈNE DAVID

Ministre responsable de l'enseignement supérieur

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre rapport annuel pour l'année scolaire 2016-2017. Celui-ci témoigne des nombreuses actions posées afin de continuer à offrir à nos étudiantes et étudiants un milieu d'enseignement propice à la réussite.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que les enjeux, les orientations et les axes d'intervention de notre plan stratégique 2012-2017 ont constitué la trame de fond de nos actions.

Au chapitre des réalisations les plus significatives sur le plan pédagogique, nous avons déposé deux demandes dans le cadre de l'apprentissage en milieu de travail (AMT) pour nos programmes de Technologie du génie industriel et de Gestion des communications graphiques offerts à Saint-Georges. L'acceptation de ces deux dossiers nous a été confirmée en juillet 2017. De plus, nous avons obtenu l'autorisation permanente pour le programme de Techniques de design d'intérieur, également offert à Saint-Georges.

Toujours sur le plan pédagogique, nous avons conclu une entente de partenariat avec le collège Champlain-St.Lawrence pour l'élaboration du programme Techniques de comptabilité et de gestion (Cheminement bilingue), qui sera offert dès l'automne 2018 à notre centre de Sainte-Marie. Nous répondons ainsi à une volonté clairement exprimée par les gens du milieu. Ce nouveau programme suscitera un accroissement de la clientèle en 2018-2019. Par conséquent, des espaces locatifs supplémentaires seront nécessaires afin d'offrir nos cours dans un environnement bien adapté et propice à l'apprentissage.

Au cours de l'année 2016-2017, une campagne de financement importante a eu lieu à Sainte-Marie pour le développement de notre centre d'études. L'objectif a été dépassé avec un peu plus d'un million de dollars amassés, ce qui vient confirmer que les gens du milieu se sont approprié leur centre d'études. Cette campagne de financement devait permettre d'offrir le nouveau programme en cheminement bilingue en plus d'implanter des laboratoires pour les programmes de Sciences.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts auprès des partenaires socioéconomiques de la région du Granit afin de leur faire connaître davantage le centre d'études à Lac-Mégantic et d'ainsi mettre en lumière son importance sur le plan éducationnel pour le développement de la région. Les statistiques permettent de constater des retombées positives puisqu'actuellement on note une augmentation de notre clientèle, un signe plutôt encourageant.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'impact de la formation continue dont les statistiques témoignent de la qualité des services rendus à la population.

En terminant, nous remercions l'ensemble de notre personnel pour son dévouement et son engagement dans l'accomplissement de notre mission.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Pier-Luc Rodrigue
Président du conseil d'administration



Mario Landry
Directeur général du Cégep Beauce-Appalaches

NOTRE MISSION

Donner une formation d'enseignement supérieur qui favorise le développement global de la personne afin d'intégrer le marché du travail, de poursuivre des études universitaires ou de se perfectionner dans un contexte d'engagement à la réussite.

Contribuer au développement économique, culturel, sportif et social de la région en favorisant l'innovation et la recherche.

NOTRE VISION

Une communauté collégiale respectueuse, unie et fière, engagée dans la réussite et le développement de la personne par des actions concertées et innovatrices dans un climat de confiance partagée.

NOS VALEURS

En regard de sa mission et de son projet éducatif, le Cégep prône les valeurs organisationnelles suivantes :

- L'engagement
- L'humanisme
- La recherche de l'excellence
- Le respect

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Le Cégep énonce ses engagements fondamentaux à l'intérieur de son Projet éducatif, lesquels teintent l'ensemble des orientations développées dans le plan stratégique. Il invite donc ses étudiants, son personnel, ses partenaires et la population de la région à participer activement à la réalisation de sa mission et à travailler dans le sens des quatre finalités suivantes :

1. Développer les compétences intellectuelles et professionnelles fondamentales nécessaires à la réussite éducative.
2. Développer les compétences personnelles et sociales indispensables à la réussite de sa vie.
3. Développer un milieu de vie humain et stimulant qui favorise les études, le travail du personnel et l'engagement communautaire.
4. Contribuer, en concertation avec les organismes du milieu, au développement de la région et favoriser l'ouverture sur le monde.

LES COMITÉS

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2017

AUBERTIN, Michel, représentant du personnel enseignant
BOURGALT, Carole, représentante de la commission scolaire
CHABOT, Lison, directrice des études
CYR, Éric, représentant du personnel professionnel
DUFOUR, Frédéric, représentant du personnel enseignant
FECTEAU, Marielle, représentante des groupes socioéconomiques
GENDREAU, Suzie, représentante des parents d'élèves
GERVAIS, Valérie, représentante des parents d'élèves
GILBERT, Manon, représentante du personnel de soutien
L'HEUREUX, Benoît, représentant des partenaires du marché du travail
LANDRY, Mario, directeur général
LANGLOIS, Catherine, représentante des étudiants, secteur technique
MEKHATRIA, Aboubakr, représentant des entreprises de la région
MINO-ROY, Jordan, représentant des étudiants, secteur préuniversitaire
RODRIGUE, Pier-Luc, représentant des groupes socioéconomiques
SAUVAGEAU, Lyne, représentante du milieu universitaire
--- VACANT ---, représentant(e) des diplômés, secteur technique
--- VACANT ---, représentant(e) des entreprises de la région
--- VACANT ---, représentant(e) des diplômés, secteur préuniversitaire

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 30 JUIN 2017

CHABOT, Lison, directrice des études
FECTEAU, Marielle, représentante des groupes socioéconomiques
GENDREAU, Suzie, représentante des parents d'élèves
GERVAIS, Valérie – membre substitut, représentante des parents d'élèves
LANDRY, Mario, directeur général
RODRIGUE, Pier-Luc, représentant des groupes socioéconomiques
--- VACANT ---



**MISSION
VISION
PROJET ÉDUCATIF
VALEURS**

**LES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT
AU 30 JUIN 2017**

AUBERTIN, Michel, représentant du personnel enseignant
DÉCHÊNE, Isabelle (membre non votant), directrice des services financiers
GENDREAU, Suzie, représentante des parents d'élèves
LANDRY, Mario, directeur général
MINO-ROY, Jordan, représentant des étudiants, secteur préuniversitaire
RODRIGUE, Pier-Luc, représentant des groupes socioéconomiques

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
AU 30 JUIN 2017**

CHABOT, Lison, présidente de la Direction des études
BÉLANGER, Simon Éric, responsable de programmes à l'enseignement régulier
BOUCHARD, Caroline, responsable de programmes à la formation continue
RANCOURT, Sylvie (substitut)
BLAIS, Lisa, représentante de la formation générale
LACROIX, Maddy, représentant de la formation générale
GUÉRIN, Geneviève (substitut), représentante de la formation générale
BISSON, Sarah, représentante de la formation préuniversitaire
ARCAND, Robert, représentant de la formation préuniversitaire
DROUIN, Isabelle (substitut), représentante de la formation préuniversitaire
DUMONT, Sonia, représentante de la formation technique
GOULET, Marthe, représentante de la formation technique
POIRIER, Marie-Claude, représentante de la formation technique
GIGUÈRE, Lucie (substitut), représentante de la formation technique
CABANA, Estelle, représentante du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic
--- VACANT (substitut) --- représentant(e) du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic
DUFOUR, Frédéric, vice-président aux affaires pédagogiques et à l'information au Syndicat des enseignants et enseignantes
FOURNIER, Hélène, membre du personnel professionnel
DALLAIRE, Sylvie (substitut), membre du personnel professionnel
GOULET, Martine, membre du personnel de soutien
GILBERT, Manon (substitut), membre du personnel de soutien
GIGUÈRE, Catherine, Association générale des étudiants
BRETON, Jérôme, Association générale des étudiants

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2012-2017 du Cégep a été adopté le 24 mai 2012.

Les défis des prochaines années sont identifiés sous la forme de trois enjeux traduits en trois orientations distinctes auxquels se greffent des axes d'intervention et des objectifs de réalisation :

ENJEUX
ORIENTATIONS
AXES D'INTERVENTION
OBJECTIFS



	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
<p>ENJEU 1 LA RÉUSSITE PAR UN ENGAGEMENT À UNE FORMATION DE QUALITÉ</p>	<p>S'engager dans une approche distinctive, proactive et innovatrice de la réussite et des programmes</p>	<p>Le plan de la réussite</p> <p>Les programmes et les services</p>	<p>1.1 Améliorer les taux de persévérance et de diplomation par la mise en œuvre du plan d'action à la réussite.</p> <p>1.2 Développer des projets porteurs d'innovation axés sur la réussite et le recrutement.</p> <p>1.3 Favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques et de gestion.</p>
<p>ENJEU 2 LE PARTENARIAT, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</p>	<p>Être un partenaire engagé, proactif et innovateur en formation de la main-d'œuvre spécialisée et en développement régional.</p>	<p>L'adéquation formation-emploi</p> <p>Le recrutement et la baisse démographique</p> <p>Le partenariat et la collaboration</p> <p>La recherche</p>	<p>2.1 Développer l'offre de formation en fonction des besoins de main-d'œuvre et des secteurs porteurs du marché de l'emploi.</p> <p>2.2 Développer des mesures innovantes et proactives de recrutement.</p> <p>2.3 Favoriser le partenariat dans la réalisation de projets de développement régional.</p> <p>2.4 Favoriser le développement et l'appropriation de la recherche.</p>
<p>ENJEU 3 UN MILIEU DE VIE ET UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANTS</p>	<p>Consolider des milieux de vie stimulants et un environnement qui favorise l'engagement, l'innovation, la santé globale, des approches humaines et des valeurs citoyennes.</p>	<p>Le climat de travail</p> <p>L'environnement social et le citoyen responsable</p>	<p>3.1 Mettre en place un processus continu d'amélioration du climat de travail et de l'engagement collègue.</p> <p>3.2 Favoriser le développement des compétences professionnelles de l'ensemble du personnel selon les priorités institutionnelles.</p> <p>3.3 Promouvoir le développement durable par la mise en œuvre d'un plan d'action.</p> <p>3.4 Favoriser l'engagement collègue des étudiants.</p>

À chacun des objectifs identifiés sont accolés des indicateurs. Le présent rapport rend compte de la progression du Cégep à l'atteinte de ceux-ci.



ENJEU 1

ORIENTATION 1

S'engager dans une approche distinctive, proactive et innovatrice de la réussite et des programmes.

Cette première orientation, qui se décline en deux axes d'intervention, traduit la volonté du Cégep d'intégrer le plan de la réussite à son plan stratégique ainsi que le développement de projets porteurs d'innovation et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques et de gestion.

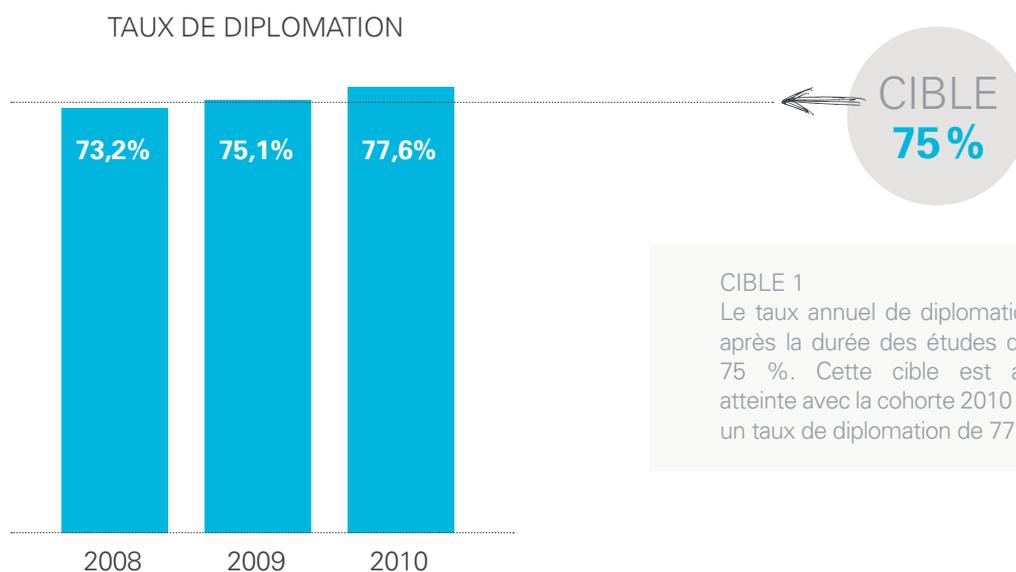
AXE D'INTERVENTION : LE PLAN DE LA RÉUSSITE

OBJECTIF

1.1 AMÉLIORER LES TAUX DE PERSÉVÉRANCE ET DE DIPLOMATION PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION À LA RÉUSSITE.

1.1.1 Le taux annuel de diplomation deux ans après la fin des études

Les cibles du plan de la réussite ont été fixées pour les années 2012 à 2017 lors de l'écriture de l'actuel plan stratégique. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du plan stratégique en 2017. L'atteinte d'une cible peut se vérifier à l'aide des données disponibles pour l'année 2017, mais peut aussi être vérifiée en considérant plus d'une année du plan. Ce choix sera fait selon la nature de chaque cible. Pour le moment, les résultats obtenus après la troisième année du plan de la réussite nous permettent de constater si le Cégep est en voie d'atteindre les cibles fixées. Voici donc un état de la situation :



9 575
DEC DÉCERNÉS
À SAINT-GEORGES
DEPUIS 1990

337
DEC DÉCERNÉS
À LAC-MÉGANTIC
DEPUIS 2007

78
DEC DÉCERNÉS
À SAINTE-MARIE
DEPUIS 2012

3 105
AEC DÉCERNÉES
À SAINT-GEORGES
DEPUIS 1990

OBJECTIF 1.1 AMÉLIORER LES TAUX DE PERSÉVÉRANCE ET DE DIPLOMATION PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION À LA RÉUSSITE.

1.1.2 L'écart entre le taux pondéré de diplomation et le taux du réseau.

CIBLE 2

L'écart entre le taux pondéré de diplomation et le taux du Cégep doit être positif en faveur du Cégep. Cette cible est actuellement atteinte avec un écart positif de 6,8 points de pourcentage par rapport à la cible du MELS.

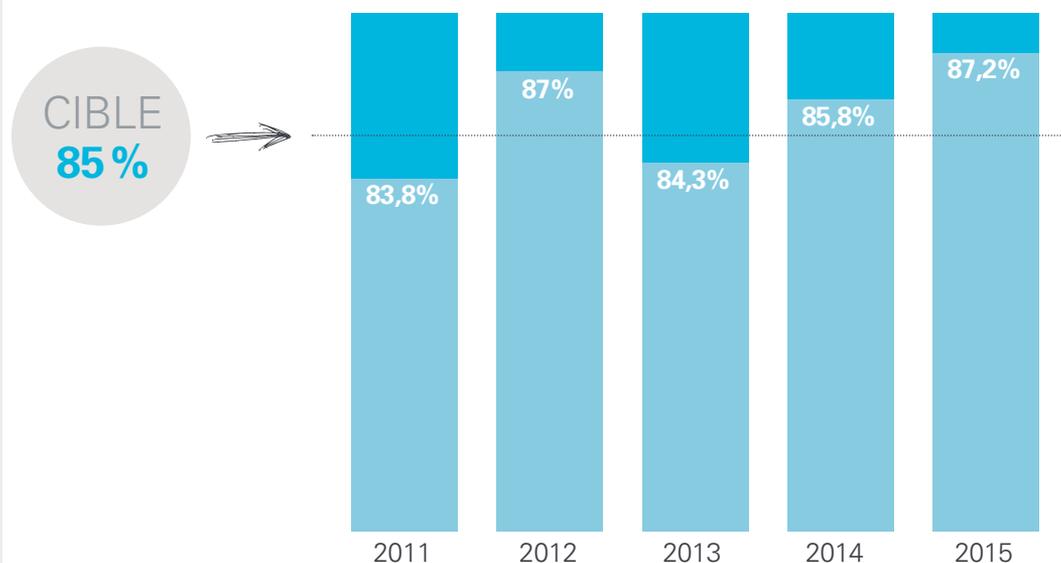


1.1.3 Le taux annuel de réussite au premier trimestre.

CIBLE 3

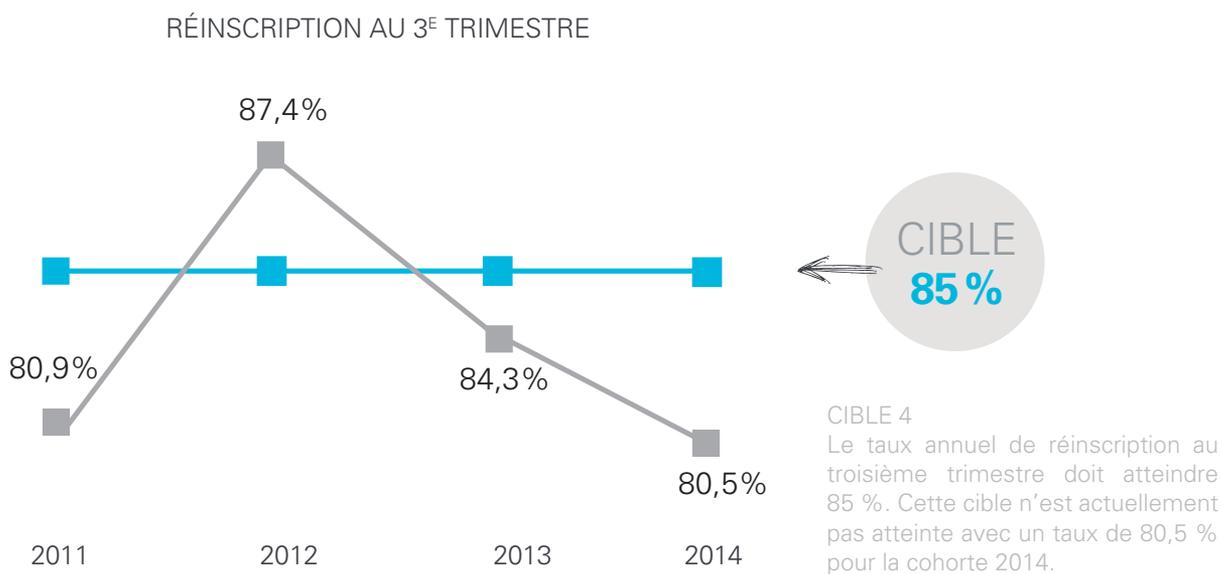
Le taux annuel de réussite au premier trimestre doit atteindre 85 %. Cette cible est actuellement atteinte avec un taux de 87,2 % pour la cohorte 2015. L'atteinte de cette cible est en partie attribuable à une mesure mise en place à l'automne 2014, les « Juedis de la réussite », dont l'objectif est d'amener l'ensemble des intervenants du Cégep à se concerter dans l'encadrement des étudiants dans chacun des programmes. Chaque session, une ou des dates sont prédéterminées et chaque département se réunit à ce moment afin de discuter d'entraves à la réussite et d'encadrement individualisé des étudiants identifiés. Encore une fois en 2016-2017, les « Juedis de la réussite » ont réuni les enseignants, les conseillers pédagogiques, les aides pédagogiques individuelles, les conseillers d'orientation, les techniciens en éducation spécialisée, la travailleuse sociale, la conseillère aux services adaptés, la directrice des études et d'autres intervenants du Cégep.

TAUX DE RÉUSSITE AU PREMIER TRIMESTRE



1.1.4 Le taux annuel de réinscription au 3^e trimestre.

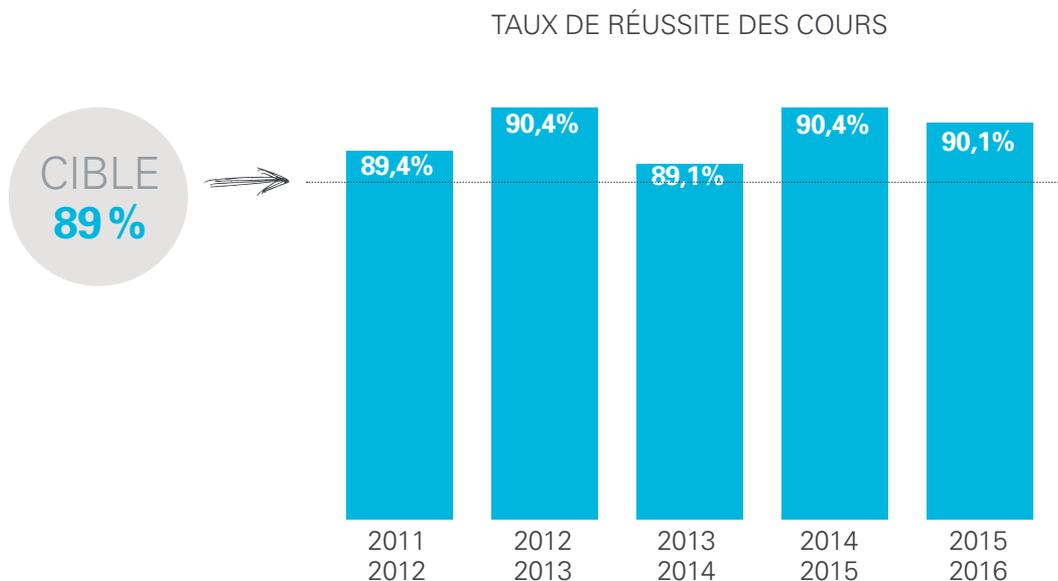
La persévérance des étudiants est un enjeu de taille pour le Cégep qui vise à mener vers le diplôme le plus grand nombre possible d'étudiants. C'est pourquoi nous travaillons à améliorer la persévérance scolaire dans un contexte où le Cégep vit des baisses démographiques. À cet effet, il est important de noter que nous avons déjà proposé et mis en place de nouvelles mesures d'encadrement plus personnalisées. Ces projets sont en lien avec l'annexe budgétaire S024 – Projet d'encadrement d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH) octroyée par le ministère.



1.1.5 Le taux annuel de réussite des cours.

CIBLE 5

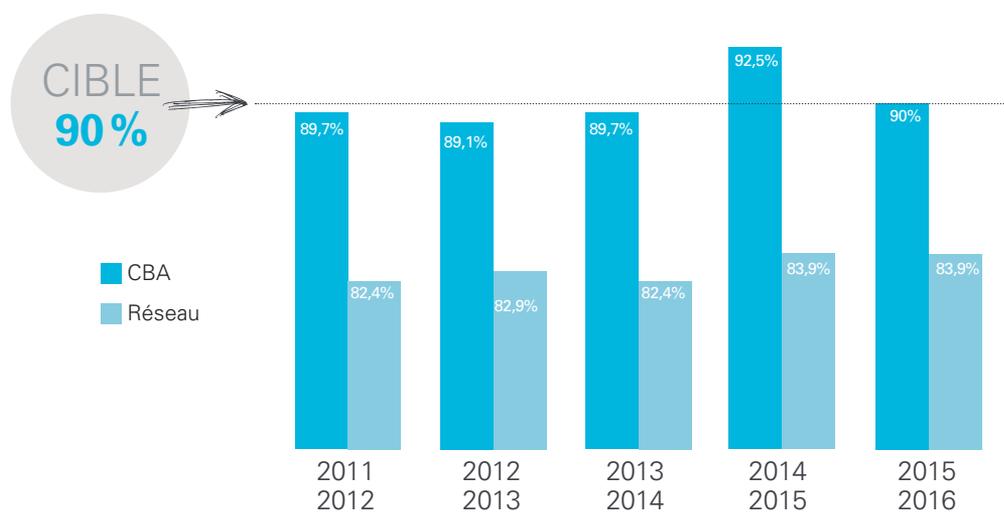
Le taux annuel de réussite des cours doit atteindre 89 %. Cette cible est actuellement atteinte avec un taux de 90,1 % pour l'année scolaire 2015-2016.



OBJECTIF 1.1 AMÉLIORER LES TAUX DE PERSÉVÉRANCE ET DE DIPLOMATION PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION À LA RÉUSSITE.

1.1.6 Le taux de réussite à l'épreuve de français (EUF).

TAUX DE RÉUSSITE
À L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS



CIBLÉ 6

Le taux de réussite à l'Épreuve uniforme de français doit atteindre 90 %. Cette cible est actuellement atteinte avec un taux de 92,5 % selon les dernières données disponibles en 2014-2015.



ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

BILAN

BILAN DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS (ANNEXE : S024)

Un nouvel encadrement pour favoriser la réussite scolaire auprès d'étudiants ayant de la difficulté à réussir et n'ayant pas de diagnostic a vu le jour en 2016-2017. Un enthousiasme a pris d'assaut la communauté enseignante après une courte présentation.

Une belle et grande volonté de trouver des projets parfois uniques, parfois communs et de les partager entre les centres est rapidement devenue virale. Chaque projet peut être transférable d'un département à l'autre afin de viser un plus grand nombre d'étudiants. Des outils ont été réalisés pour faciliter le bon encadrement.

L'approche humaine? Elle est là, présente au rendez-vous grâce à ces projets hors du commun.

Il s'agit d'un bel exemple d'une grande communauté qui place la réussite des étudiants au cœur de ses préoccupations.

VOICI UN BREF DESCRIPTIF DE TOUS LES PROJETS RÉALISÉS EN 2016-2017 :

Soutien aux étudiants avec besoins particuliers au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie : Le projet a permis la création d'outils de repérage permettant de venir en aide aux étudiants avec des besoins particuliers. Le responsable a rencontré les étudiants ciblés afin d'évaluer leurs besoins et de les référer aux bonnes ressources. Cet encadrement vise à améliorer la motivation et la persévérance aux études. Un total de 112 références à différents services d'aide ont été faites. Certains étudiants ont été recommandés à plus d'un service.

Service d'encadrement en Sciences humaines à Saint-Georges, Sainte-Marie et Lac-Mégantic : Le projet a permis d'encadrer et de suivre des étudiants ayant des difficultés dans le programme (motivation, méthodologie, intégration au collégial, etc.) Le tutorat par les pairs a aussi été offert. Le dépistage s'est effectué à l'automne 2016 par le biais d'un questionnaire aux étudiants de première session ainsi qu'auprès des enseignants qui pouvaient recommander des candidats, notamment dans les cours « écueils ». Dix-huit étudiants ont bénéficié des services à l'automne 2016. À l'hiver 2017, plus de 40 étudiants se sont vu offrir le service.

PHLEESH pour le premier cours de philosophie : Le projet a permis la création de matériel didactique pour le premier cours de philosophie « Philosophie et rationalité » selon les principes reconnus de la « conception universelle de l'apprentissage ». Ces travaux se sont réalisés en collaboration avec une équipe multidisciplinaire. Les outils produits pourront être utilisés par l'ensemble des enseignants du département et permettront à tous, particulièrement aux étudiants en situation de handicap, une meilleure compréhension et la rétention de l'information transmise, donc de meilleurs apprentissages.

Coup de pouce en éducation à l'enfance : Le projet a permis de mieux outiller les stagiaires du programme afin qu'elles soient en mesure de s'autoévaluer et ainsi de surmonter plus facilement les difficultés rencontrées en stage. Ce projet met l'accent sur l'approche réflexive de l'apprentissage par le biais de rencontres de discussion, de réflexion et d'un suivi. Les échanges rappellent la formule de codéveloppement, une approche utilisée pour l'analyse de pratique. Il s'est avéré que l'autoévaluation a permis aux participantes de prendre conscience de leurs forces, de leurs lacunes et de leurs stratégies pour faire face aux situations de stage. À l'automne 2016, dix participantes étaient inscrites à ce projet.

Séances de ZÉNÉTUDES : Le projet a permis d'offrir des séances visant l'amélioration de la capacité à se détendre autant physiquement que mentalement. L'approche corps-esprit privilégiée permet de diminuer les problèmes musculosquelettiques (tensions musculaires) et les symptômes de stress et d'anxiété (tensions nerveuses). Ces séances, offertes trois fois par semaine à des groupes d'étudiants ciblés, ont été principalement composées de yoga spécifique, d'exercices respiratoires, d'exercices de méditation et d'exercices de relaxation. Les séances régulières ont rejoint en moyenne une dizaine d'étudiants par semaine à l'automne 2016. Plusieurs séances ont également été offertes à des groupes ciblés. Le nombre d'inscriptions a augmenté à la session d'hiver. Par ailleurs, ce projet est maintenant offert aux étudiants qui ont des contrats de réussite.

Antidote et approche programme pour l'amélioration du français : Le projet a permis à plusieurs étudiants ciblés qui éprouvent d'importantes difficultés en français écrit de recevoir une mise à niveau, dès le début de leurs études collégiales, à l'aide du logiciel d'assistance à la correction Antidote. Quelques étudiants ont participé au lancement du projet à l'automne 2016 et ils ont tous réussi leur cours de français. À l'hiver 2017, plusieurs étudiants ont bénéficié de ce projet.

Centre d'aide en MATHÉMATHEESH : Les services du Centre d'aide en mathématiques ont été bonifiés. Le cadre horaire est plus accessible à plus d'étudiants et permet ainsi un encadrement plus personnalisé. Le taux de satisfaction des étudiants ayant bénéficié de ce service est très élevé.

Encadrement personnalisé de la clientèle au programme Tremplin-DEC : L'enseignant fait du coaching individualisé auprès des étudiants qui éprouvent des difficultés. Ce projet vise la motivation et la persévérance aux études collégiales et permet la référence aux divers services offerts au Cégep des nouveaux étudiants vivant des difficultés plus importantes.

Application de l'approche ZÉNÉTUDES en Techniques d'éducation spécialisée : Le projet a permis de former les enseignants de première année pour dépister les étudiants à risque dans le cadre du premier stage. En collaboration avec l'équipe des mesures adaptées et différents partenaires, le projet a permis de développer des mécanismes favorisant le dépistage des étudiants pouvant vivre des difficultés dans le but de les diriger vers la mesure d'aide appropriée.

AXE D'INTERVENTION : LES PROGRAMMES ET LES SERVICES

OBJECTIF

1.2 DÉVELOPPER DES PROJETS PORTEURS D'INNOVATION AXÉS SUR LA RÉUSSITE ET LE RECRUTEMENT.

En plus d'obtenir la permanence du programme Techniques de design d'intérieur, le Cégep a développé plusieurs projets porteurs d'innovation axés sur la réussite et le recrutement au cours de l'année 2016-2017.

Le Cégep a soumis deux projets en réponse à un appel du ministère pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT). Le programme Gestion des communications graphiques a élaboré une grille de cours intégrant l'AMT.

Le programme Soins infirmiers, tant à Lac-Mégantic qu'à Saint-Georges, a collaboré à l'aménagement de ses locaux pour recevoir les mannequins simulateurs haute-fidélité.

OBJECTIF

1.3 FAVORISER L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET DE GESTION.

L'année 2016-2017 était la dernière année prévue à ce plan. Aux termes de ces trois années d'exercice, le Cégep visait la cible de 80 %. Or, les résultats finaux démontrent que 75 % des objectifs ont été atteints. L'écart s'explique par un manque de ressources humaines et des moyens financiers insuffisants.

Le bilan des réalisations de la dernière année se résume ainsi :

ORIENTATION 1 – Proposer un modèle de gouvernance des TI au Cégep.

- Axe 2
 - Révision de la politique de sécurité en cours

ORIENTATION 2 – Favoriser l'utilisation des technologies dans les pratiques pédagogiques tant au secteur régulier qu'au secteur de la formation continue.

- Axe 2
 - Projet de laboratoires virtuels en sciences : Les enseignants du programme de Sciences de la nature, en collaboration étroite avec la Vitrine Éducation Technologie, ont travaillé sur un projet intitulé « Intégration d'outils numériques dans la stratégie éducative ». Ce projet visait à enrichir le contenu des cours, permettant ainsi de modifier la nature et le nombre de cours en laboratoire, particulièrement pour le centre de Sainte-Marie. Trois enseignants en sciences (physique, chimie et biologie) ont donc expérimenté en classe des ressources numériques telles que la réalité augmentée et les capteurs numériques. Ces nouveaux outils seront utilisés dès l'année scolaire 2017-2018.

ORIENTATION 3 – Proposer un modèle d'organisation du travail participatif et collaboratif basé sur les outils issus du Web 2.0.

- Consolidation des actions menées en 15-16 portant sur l'utilisation de l'informatique.

ORIENTATION 4 – Rendre possible une utilisation innovante et complète des technologies de l'information en tant que soutien à l'enseignement et à l'administration.

- Axe 1
 - Modernisation de deux laboratoires informatiques (B-533 et B-534) afin de répondre aux besoins spécifiques du programme de Techniques de l'informatique;
 - Ajout de postes informatiques à la bibliothèque, modernisation des postes informatiques des classes et d'une partie du parc informatique des départements et des services.
- Axe 2
 - Développement d'un nouveau service de placement étudiant en ligne, utilisant la force du Web.



ENJEU 2

ORIENTATION 2

Être un partenaire engagé, proactif et innovateur en formation de la main-d'œuvre spécialisée et en développement régional.

Cette seconde orientation, qui se décline en quatre axes d'intervention, traduit la volonté du Cégep de contribuer, en concertation avec les organismes du milieu, au développement de la région par une offre de services en adéquation avec les besoins de celle-ci et un pôle de recherche reconnu.

OBJECTIF

2.1 DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION EN FONCTION DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET DES SECTEURS PORTEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.

2.1.1 Les taux de placement des étudiants dans leur domaine d'études.

Les résultats de la relance effectuée auprès des étudiants sortants du Cégep Beauce-Appalaches (secteur technique) révèlent un excellent **taux de placement de 100 %** en 2016.

Le taux d'emploi relié à la formation est exceptionnel, atteignant un taux de **94 %**. Quant à elles, les techniques de soins infirmiers, de comptabilité et gestion, de design d'intérieur, de génie civil, de génie industriel et de gestion des communications graphiques affichent un taux de placement de **100 %**.

Ces résultats démontrent que les diplômés du Cégep Beauce-Appalaches intègrent facilement le marché de l'emploi. Les étudiants accèdent principalement à des emplois reliés au domaine d'études qu'ils ont choisi.

Ces données constituent en quelque sorte une reconnaissance par les employeurs de la qualité de la formation au Cégep Beauce-Appalaches. Elles démontrent également qu'entreprendre des études collégiales dans un programme technique constitue un excellent choix pour l'étudiant.

D'année en année, le taux de réponses à la relance des étudiants de la formation continue est en décroissance. Par contre, malgré le faible taux de réponses, la relance effectuée auprès des finissants d'AEC démontre que 76 % d'entre eux ont trouvé un emploi relié à leur domaine d'études.

2.1.2 L'atteinte des objectifs du plan de développement du service aux entreprises

Le plan de développement 2014-2017 ainsi que le plan stratégique du Cégep orientent le développement des services de la formation continue. La Direction des services de la formation continue (DSFC) a travaillé à répondre aux trois principaux enjeux suivants :

ENJEU 1 – La croissance de la DSFC, tribunaire de l'innovation

ENJEU 2 – La réponse aux besoins et à la demande de formation

ENJEU 3 – La mise en place de conditions propices au développement pour la DSFC

En 2016-2017, l'offre de programmes AEC en ligne, la reconnaissance des acquis, les nouveaux partenariats intercollégiaux, l'entreprise en employabilité et l'offre globale de cours aux gens en emploi ont permis à la Direction des services de la formation continue de répondre aux besoins régionaux en matière de formation continue.

AXE D'INTERVENTION : LE RECRUTEMENT ET LA BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE

OBJECTIF

2.2 DÉVELOPPER DES MESURES INNOVANTES ET PROACTIVES DE RECRUTEMENT.

2.2.1 Le nombre d'étudiants inscrits annuellement dans un programme crédité

1 586 étudiants sont inscrits au secteur régulier du Cégep Beauce-Appalaches (1 317 à Saint-Georges, 100 à Lac-Mégantic et 169 à Sainte-Marie).

Du côté de la Direction des services de la formation continue, les programmes offerts ont permis cette année de desservir une clientèle réputée à temps plein de 370 étudiants.

La cible annuelle de 2020 étudiants n'est donc pas atteinte avec un nombre d'inscriptions de 1 956 étudiants.

AXE D'INTERVENTION : LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION

OBJECTIF

2.3 FAVORISER LE PARTENARIAT DANS LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

2.3.1 Le nombre de nouveaux projets analysés et réalisés

Pour l'année scolaire 2016-2017, le Cégep a mis en place plusieurs actions visant à favoriser le partenariat dans la réalisation de projets de développement régional.

Analyse de l'opportunité d'offrir une formation en hôtellerie en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Démarches avec l'Institut de culture en sécurité industrielle de Mégantic (ICSIM) pour le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic.

Rencontres avec les partenaires de la Chambre de commerce de Lac-Mégantic afin d'assurer la relance du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic et de contribuer à la relance de la Ville de Lac-Mégantic.

Développement et renforcement des liens du Cégep avec les partenaires socioéconomiques et politiques afin d'assurer une représentativité accrue du Cégep à Lac-Mégantic et à Sainte-Marie.

Développement d'un programme de bourses de mobilité interrégionale, avec l'appui financier du ministère. Ainsi, lors du recrutement, le Cégep a pu présenter cette nouveauté aux étudiants potentiels.

En cours d'année, des discussions avec une institution anglophone ont eu lieu afin de concrétiser, par une entente de partenariat, l'offre en cheminement bilingue d'un programme de Techniques de comptabilité et de gestion au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie.

OBJECTIF

2.4 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'APPROPRIATION DE LA RECHERCHE.

2.4.1 Le pourcentage d'atteinte des objectifs du plan de développement et d'appropriation de la recherche

Bien qu'il ait confié la gestion de son centre collégial de transfert de technologie (CCTT) à un organisme à but non lucratif, soit Mécanium Inc., le conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches a comme responsabilité d'assumer une gouvernance quant à son administration. Le nouveau plan stratégique de Mécanium, adopté par le conseil d'administration en avril 2017, octroie désormais une place importante à l'appropriation de la recherche. Une synergie s'est établie entre les différents programmes d'études et Mécanium, permettant de mettre en évidence son rôle important en éducation.

Les orientations stratégiques qui ont été prises dans le nouveau plan sont les suivantes :

1. Développer des liens avec le milieu éducationnel.
2. Participer activement au développement régional et économique et miser sur les partenariats, en visant une augmentation du nombre de PME desservies.
3. Être à l'avant-garde dans la modernisation de l'industrie manufacturière par la mécatronique.
4. Mieux faire connaître Mécanium au Québec et dans son milieu tout en clarifiant son positionnement par rapport aux entreprises qui lui sont complémentaires.
5. Développer l'expertise et les compétences des ressources humaines de Mécanium.



UN MILIEU DE VIE ET UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANTS

ENJEU 3

ORIENTATION 3

Consolider des milieux de vie stimulants et un environnement qui favorise l'engagement, l'innovation, la santé globale, des approches humaines et des valeurs citoyennes.

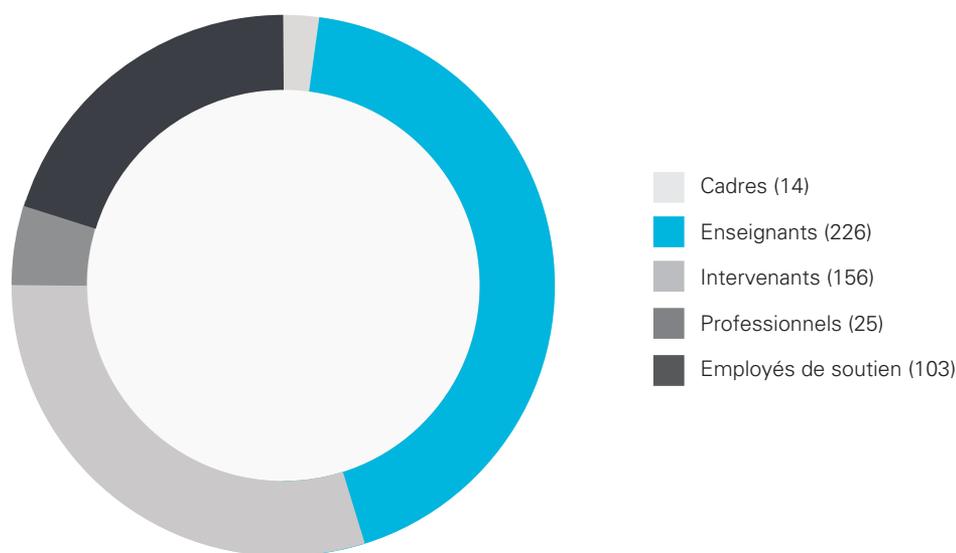
Cette troisième orientation, qui se décline également en quatre axes d'intervention, traduit la volonté du Cégep de promouvoir le développement durable afin de créer et de maintenir un milieu de vie stimulant et de soutenir l'effort de chaque étudiant dans son engagement scolaire et parascolaire.

AXE D'INTERVENTION : LE CLIMAT DE TRAVAIL

OBJECTIF

3.1 METTRE EN PLACE UN PROCESSUS CONTINU D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DE TRAVAIL ET DE L'ENGAGEMENT COLLÈGE.

3.1.1 Le taux de satisfaction au travail du personnel



Dans son plan stratégique 2012-2017, le Cégep Beauce-Appalaches entendait poursuivre 3 orientations dont l'une était de promouvoir un milieu de vie et un milieu de travail stimulants. L'objectif principal de cette orientation était de consolider des milieux de vie stimulants et un environnement qui favorise l'engagement, l'innovation, la santé globale, des approches humaines et des valeurs citoyennes.

Par cet objectif, le Cégep souhaitait atteindre un taux de satisfaction au travail du personnel à la hauteur de 80 %.

Afin d'amorcer un processus continu d'amélioration du climat de travail et de l'engagement collège, un sondage portant sur le climat organisationnel (ou étude de mobilisation) a été effectué auprès de nos employés en mai 2017. Ce premier sondage a permis d'évaluer, entre autres, le taux actuel de satisfaction au travail des employés du cégep, mais également de recueillir les perceptions et priorités de ceux-ci.

La Direction des ressources humaines sera ainsi en mesure d'élaborer un plan d'action visant à atteindre son objectif quant au taux de satisfaction au travail du personnel. Les sujets sur lesquels les employés ont été sondés sont les suivants :

- Communication
- Formation
- Implication
- Mobilisation
- Autonomie
- Réalisation personnelle
- Promotions
- Appui de la hiérarchie
- Encadrement de mon supérieur immédiat
- Soutien du supérieur immédiat
- Gestion de l'organisation
- Rémunération monétaire
- Conditions de travail
- Avantages sociaux
- Ambiance de travail
- Collaboration et appui entre collègues de travail
- Sécurité
- Environnement

DES EMPLOYÉS ENGAGÉS

PRIX RECONNAISSANCE

Le Cégep Beauce-Appalaches décerne annuellement, lors des journées Engagement Collège, jusqu'à trois prix Reconnaissance. Ces prix sont remis à une personne ou à un groupe de personnes qui a apporté une contribution marquante à la vie de notre institution, à son rayonnement ou à sa notoriété dans la communauté. Le Cégep Beauce-Appalaches veut reconnaître des membres ou groupes du personnel du Cégep dont une réalisation reflète une contribution remarquable.

Cette année, les récipiendaires de ce prix sont :

ABDELHAMID AMGHAR, enseignant en sciences, pour avoir offert à un nombre important d'étudiants la possibilité de participer à plusieurs concours scientifiques, stimulant ainsi leur intérêt pour les études supérieures.

MICHEL BAILLARGEON, enseignant en mathématiques, VALÉRIE BERNIER, enseignante en philosophie, et IDA RIVARD, enseignante en Techniques d'éducation spécialisée, responsables du comité environnement responsable (CER).

PIERRE-OLIVIER LACHAPELLE, technicien en loisirs, responsable de la participation d'étudiants internationaux au concours de Sculpture sur neige de la ville de Saint-Georges les 11 et 12 février 2017.

MENTION D'HONNEUR À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE

CHRISTIAN PÉPIN, enseignant en Arts visuels, a reçu la mention d'honneur de l'AQPC pour l'année 2016-2017.

RUBAN DE LA PERSÉVÉRANCE

Le technicien en éducation spécialisée, VINCENT DIJOUX, a reçu le ruban de la persévérance scolaire pour le travail qu'il accomplit auprès des étudiants qui requièrent des services adaptés au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie. Il a reçu la distinction lors du passage des partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA), escouade de la persévérance scolaire, qui se déplace du 13 au 17 février 2017 dans les écoles des MRC de Chaudière-Appalaches.

LISTE DES RETRAITÉS

Huit employés ont pris leur retraite au cours de l'année :

MARIO DUFRESNE, enseignant au régulier

HÉLÈNE FORTIN, conseillère d'orientation

RAYMOND FORTIN, directeur des services administratifs

FRANÇOIS GILBERT, manoeuvre

LOUISE GOSSELIN, enseignante au régulier

SUZANNE HOUDE, enseignante au régulier

ÉMILIE ROUSSEAU, manoeuvre

SERGE ST-HILAIRE, conseiller à la vie étudiante

LE CODE DE DÉONTOLOGIE

Adopté le 17 décembre 1997, le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches traite notamment des devoirs généraux et des obligations des administrateurs, de leur rémunération et des règles en matière de conflits d'intérêts.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le conseil d'administration n'a reçu aucune plainte.

Le Code d'éthique et de déontologie peut être consulté à l'annexe 3 qui se trouve à la fin du rapport annuel ou sur le site Internet du Cégep Beauce-Appalaches à l'adresse suivante : cegepba.qc.ca/corporatif.

OBJECTIF

3.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SELON LES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES.

3.2.1 Le pourcentage d'atteinte des objectifs du plan de développement des compétences professionnelles de l'ensemble du personnel

Cet indicateur présumait que le plan de développement était déjà rédigé. Or, ce n'était pas le cas.

Afin de favoriser le développement des compétences professionnelles de l'ensemble du personnel, la priorité institutionnelle retenue était la mise en place de mesures d'amélioration du niveau d'employabilité par le développement continu des connaissances et des compétences du personnel. À cette fin, diverses activités de formation ont été tenues en cours d'année.

OBJECTIF

3.3 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION.

3.3.1 Le pourcentage d'atteinte des objectifs du plan d'action axé sur la participation du milieu

La décision, dans le cadre du présent plan stratégique, de ne plus consacrer d'énergie à la rédaction d'un plan de développement durable a été prise par la direction du Cégep.

Les énergies ont plutôt été investies à la reconstitution du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE), dissous depuis quelques années déjà.

Le CACE s'est réuni à 5 reprises durant l'année. Par ailleurs, un comité local en environnement a été formé au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie. Les comités locaux (sur les 3 principaux sites du Cégep) se sont dotés d'un nom commun : Comité environnement responsable (CER) ainsi que d'un slogan commun : Vert un monde durable.

Trois activités communes se sont tenues au cours de l'année, soit l'aménagement d'un site de permaculture à l'entrée du Cégep (à l'automne 2016), un concours afin de doter les trois CER d'un logo commun et l'exposition publique Vert un monde durable (au printemps 2017) où des étudiants ont présenté des projets élaborés dans le cadre de leur épreuve synthèse de compétence.

L'exposition Vert un monde durable a également souligné l'apport de Marie-Claude Pelchat et de Nicolas Rochette, tous deux enseignants au Cégep, à la promotion du développement durable.

Enfin, une conférence de presse a été tenue au printemps 2017 pour souligner ces activités et faire la promotion des bornes électriques dont s'est doté le Cégep.

OBJECTIF

3.4 FAVORISER L'ENGAGEMENT COLLÈGE DES ÉTUDIANTS.

3.4.1 Le taux de participation et de satisfaction des étudiants

Le sondage de satisfaction a eu lieu en février 2017. Le résultat global des trois centres confondus est de 94 %.



DES ÉTUDIANTS-ATHLÈTES PERFORMANTS

LE SPORT

BASKETBALL D3

L'équipe de basketball masculine évoluait dans la division 3 pour une deuxième année consécutive. Elle a terminé au troisième rang du classement général qui compte 10 équipes. L'équipe a maintenu un dossier de huit victoires et de quatre défaites. Malheureusement, elle s'est inclinée en quart de final contre la puissante formation de Garneau.

CHEERLEADING

L'équipe de cheerleading était constituée de 14 athlètes, dont un garçon. L'équipe a participé à plusieurs compétitions tout au long de l'année. Lors de la compétition régionale, l'équipe a terminé au septième rang sur neuf équipes pour conclure sa saison.

FOOTBALL D2

Les footballeurs des Condors ont connu une saison difficile puisqu'ils n'ont remporté aucune victoire en neuf parties. Ils ont donc été exclus des séries éliminatoires. Cependant, l'équipe, constituée majoritairement de recrues, a réussi à obtenir un taux de réussite scolaire frôlant les 90 % pour l'ensemble de l'année scolaire.

RUGBY FÉMININ

L'équipe féminine évoluait au rugby à 12 pour la saison et elle s'est classée au quatrième rang du classement général, ce qui lui a donné accès aux séries éliminatoires. Cependant, l'équipe s'est inclinée par la marque de 28 à 12 au premier tour éliminatoire contre la puissante équipe de Garneau, qui a d'ailleurs remporté la finale. Les filles ont fait preuve de beaucoup de combativité tout au long de l'année et particulièrement lors du match en séries.

SOCCER MIXTE

L'équipe de soccer mixte a connu encore une fois une très belle saison en terminant troisième au classement général qui compte six équipes. Elle a cumulé un dossier de quatre victoires et de trois défaites. L'équipe a d'ailleurs atteint la finale lors des séries éliminatoires, mais a dû se contenter de la médaille d'argent à la suite de la défaite de trois à un contre le Cégep de Lévis-Lauzon.

VOLLEYBALL FÉMININ D2

L'équipe féminine de volleyball a conclu la saison 2016-2017 au troisième rang sur huit équipes en ayant cumulé un dossier de dix victoires et de quatre revers. Cependant, l'équipe a vu son parcours s'arrêter lors des éliminatoires.

VOLLEYBALL FÉMININ D3 (SAINT-GEORGES)

L'équipe féminine de volleyball de Saint-Georges a terminé la saison régulière au troisième rang du classement général qui compte neuf équipes. L'équipe a cumulé une fiche de 22 manches gagnées contre 10 manches perdues. L'équipe s'est imposée en séries éliminatoires en remportant ses matchs de quart de final et de demi-finale avant de s'incliner en finale, deux manches à un contre les Diablos de Trois-Rivières.

VOLLEYBALL (LAC-MÉGANTIC)

Les balbuzards de Lac-Mégantic ont connu une excellente saison 2016-2017 en volleyball féminin D3. L'équipe a terminé au deuxième rang du classement général comportant neuf équipes. L'équipe a affiché un impressionnant dossier de 25 manches gagnées contre seulement sept manches perdues. En éliminatoires, l'équipe a remporté son duel en quart de final, mais s'est inclinée en demi-finale contre les Condors du Cégep Beauce-Appalaches en trois manches. Les jeunes hommes fréquentant le Centre d'études ont, quant à eux, pu poursuivre leur passion pour ce sport dans une ligue locale de très bon niveau.

VOLLEYBALL MASCULIN D2

L'équipe masculine de volleyball a connu une saison difficile en terminant au cinquième rang de la ligue constituée de six équipes. L'équipe ne s'est malheureusement pas classée pour les séries éliminatoires. Cependant, malgré la saison difficile, une belle progression a pu être observée tout au long de l'année.

AU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC...

Plus de 20 % des étudiants du CECLM ont participé aux différentes activités sportives parascolaires offertes chaque semaine (volleyball, basketball, soccer, yoga, entraînement en piscine). Par ailleurs, le CECLM a offert en 2016-2017 plusieurs activités sportives ponctuelles telles que sa traditionnelle randonnée pédestre au mont Gosford, une randonnée pédestre à Bigelow Mountain, une sortie en raquettes au clair de lune, la Traversée du mont Mégantic, le Triathlon scolaire du Granit, etc. Un voyage au Centre Bell pour voir les Canadiens de Montréal (en partenariat avec le Cégep Beauce-Appalaches (Saint-Georges) et le Centre d'études collégiales de Sainte-Marie) est venu bonifier cette offre. Plus d'une cinquantaine de participants (sur un potentiel d'environ 85 étudiants) ont profité de ces diverses activités.



LE SOCIOCULTUREL

LE SOCIOCULTUREL DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES a, encore cette année, été à l'avant-scène à plusieurs reprises lors de différentes activités.

Nous avons commencé l'année avec le traditionnel Mercredi-Étudiant. Près d'une quarantaine d'étudiants ont eu l'occasion de fouler les planches afin de mettre leurs talents en lumière. Les centaines de spectateurs qui ont assisté à ce spectacle de variétés ont pu découvrir ou revoir les talents artistiques (danse, chant, musique) des étudiants du cégep.

La Troupe de théâtre de l'Épisode a présenté la pièce « La déprime », une comédie québécoise d'un collectif d'auteurs, devant un public conquis. Cette pièce a attiré une foule record de spectateurs. Les acteurs de la troupe ont pu également participer à l'Intercollégial de théâtre, au Cégep de Limoilou.

La troupe de danse l'Étadâme a su, encore une fois, charmer le public lors de la présentation de ses chorégraphies lors des deux Mercredis-Étudiants. Les 20 danseuses de la troupe ont également participé à l'Intercollégial de danse organisé par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec au Collège Ahuntsic

Le traditionnel Bingo de Noël organisé par le Socioculturel a permis d'amasser 736 \$ pour soutenir Moisson-Beauce. Cette somme a servi à acheter 232.1 kg de nourriture pour l'organisme.

Le concours des arts de la scène Cégeps en spectacle a connu un excellent taux de participation cette année. En effet, 25 participants ont contribué à la présentation d'un spectacle haut en couleur. Le groupe QUIDAM s'est brillamment illustré en remportant les finales locale et régionale, ce qui leur a valu une participation à la finale nationale au Cégep Saint-Laurent de Montréal. Les membres de ce groupe ont fièrement représenté le Cégep Beauce-Appalaches avec une performance endiablée et sont repartis avec le prix Coup de cœur du public, une gracieuseté de Desjardins.

L'équipe d'improvisation des Pissenlits a participé à un tournoi du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec au Cégep de Joliette. Les joueurs de l'équipe ont pu améliorer leur technique au contact de professionnels de l'improvisation. Ils ont également fait montre de leur talent lors de six matchs locaux tenus à l'Entrecours, en plus des trois matchs sur l'heure du dîner. Enfin, ils ont affronté l'équipe d'improvisation du Cégep de Thetford Mines dans un match amical à l'hiver 2017. Comme ce fut un succès, nous allons renouveler l'expérience l'année prochaine, à notre cégep.

Plus de 240 étudiants engagés dans les activités sportives et culturelles ont assisté au Gala reconnaissance. Alyssa Bolduc a été élue personnalité artistique de l'année, Fabien Poulin a reçu le titre de découverte de l'année et Étienne St-Pierre a été proclamé personnalité bénévole de l'année.

Enfin, une vingtaine d'étudiants se sont impliqués dans le comité socioculturel afin de planifier, d'organiser, de faire la promotion et d'accueillir les spectateurs lors de nos événements et fêtes thématiques.

ÇA BOUGE AU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE SAINTE-MARIE!

Au cours de l'année, diverses activités sportives et culturelles ont agrémenté la vie étudiante du Centre d'études collégiales de Sainte-Marie. Les plus sportifs ont eu l'occasion de participer à des parties de basketball ou encore de volley-ball. Les amateurs de course à pied se sont également regroupés pour courir.

Le socioculturel n'étant pas en reste, plusieurs activités thématiques ont été proposées aux étudiants, notamment à l'occasion de l'Halloween, de Noël et de la Saint-Valentin. C'est dans une ambiance dynamique et chaleureuse que les étudiants participent en grand nombre à ces activités qui leur permettent de créer des liens et de renforcer leur sentiment d'appartenance au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie.

DE L'ACTION CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC!

Les nombreux liens avec la communauté ont permis au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic de recevoir ses partenaires et de profiter de leur expertise pour animer le salon étudiant sur l'heure du dîner : Centre de santé et de services sociaux du Granit, Sécurité du Québec, Centre des femmes, Intro-Travail/Carrefour Jeunesse emploi, etc. Ces midis animés ont permis de sensibiliser la clientèle à divers sujets, notamment la consommation d'alcool ou de drogue et la conduite automobile, les pratiques sexuelles sécuritaires, les saines habitudes de vie (alimentation, pratique d'activités physiques régulière, environnement sans fumée, etc.), la santé financière, la violence faite aux femmes, la fierté régionale; etc.

Le CER (Comité Environnement Responsable) du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic a également su dynamiser le salon étudiant en organisant des kiosques, des jeux et en lançant des défis destinés à sensibiliser la clientèle à différents enjeux planétaires en lien avec la consommation d'eau potable, la gestion et réduction des déchets, la consommation locale et plus encore. Le CER a également offert un dîner des producteurs locaux. Ces activités de sensibilisation rejoignent la majorité des étudiants inscrits au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic.

Une soirée reconnaissance, combinée au bal des finissants, accueille chaque année une cinquantaine d'étudiants. Une trentaine de diplômés se rendent chaque année à la cérémonie officielle de remise des diplômes.

Le CECLM a également ouvert ses portes à sa future clientèle lors de la Journée d'exploration et de l'événement Portes Ouvertes. Cette dernière activité permet aussi à la population de visiter le centre d'études.

Le salon des étudiants étant désormais muni d'équipements de sonorisation et d'éclairage, le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic a offert une formation technique de base. Ces nouvelles installations ont d'ailleurs permis de produire, en plus de la finale locale de Cégeps en spectacle, deux spectacles musicaux de qualité. En plus d'offrir aux participants une opportunité de vivre une expérience de scène enrichissante, ces soirées attirent de nombreux spectateurs.

Enfin, le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic est très fier d'avoir offert à 12 étudiants, issus de plusieurs programmes d'études, la possibilité de réaliser un stage de solidarité internationale de trois semaines au Paraguay. Cette aventure leur a également permis de visiter le nord de l'Argentine.

LES BOURSES DÉCERNÉES

La Fondation du Cégep Beauce-Appalaches a versé 33 699,98 \$ en bourses à des étudiants pour souligner leur travail, leur dépassement et leur persévérance. Des donateurs privés ont également remis des bourses à plusieurs autres étudiants.

Voici les lauréats des différentes bourses :

BOURSES DE LA FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES

BOURSE MÉRITAS

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Rébecca Bélanger
Amélia Chabot
Cindy Chamberland-Gouin
Noémie Chevanel
Gabrielle Côté
Vincent Gagné
Kim Giguère
Raphaëlle Laverdière
Chloé Leblanc
Matthieu Lemay
Mélanie Loignon
Alexandra Paquet
Jérôme Paré
Marie-Ève Simard
Joshua Vachon
Alex Veilleux

Centre de Sainte-Marie

Gabrielle Fiset

Centre de Lac-Mégantic

François Beaudoin
Mélina Cloutier
Mélanie Gadebois

EXCELLENCE SCOLAIRE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Amélie Hébert
Patricia Poulin

Centre de Sainte-Marie

Louis Thibault

Centre de Lac-Mégantic

François Beaudoin
Julie Simoneau

PROGÈS SCOLAIRE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Jean-Marc Grondin
Marc-Antoine Paquet

Centre de Sainte-Marie

Annabelle Marcoux

Centre de Lac-Mégantic

Isabelle Desrosiers
Sabrina Lanctôt

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Catherine Giguère
Maggie Rodrigue

Centre de Sainte-Marie

Sabrina Dufour
Lori Roy

Centre de Lac-Mégantic

Maxime Roy

RETOUR AUX ÉTUDES

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Jimmy Jacques
Jean-Philippe Moreau

Centre de Sainte-Marie

Janie Vachon
Keven Veilleux

Centre de Lac-Mégantic

Samuel Bédard
Érika Lacroix

VIE ÉTUDIANTE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Jérôme Breton
India Couture
Élisabeth Dupuis
Catherine Langlois

Centre de Sainte-Marie

Janie Vachon
Keven Veilleux

EXCELLENCE SOCIOCULTURELLE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Pier-Olivier Busque
Tommy Nadeau

ÉTUDIANTS-ATHLÈTES

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Andy Genois
Kelyane Morneau

BOURSES COUP DE POUCE

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges

Abygaëlle Deblois
Antoine Drapeau
Félicia Lapointe
Sandrine La Rue
Samantha Lavoie
Stéphanie Loubier
Raphaël Morin
Adrielle Pelchat-Rochette
Marc-Antoine Poulin

Centre de Sainte-Marie

Édith Chabot
Audrey Laflamme
Liane Roy

BOURSES D'ACCUEIL

Anne-Joa César
Claudia Moisan
Yohan Orange

BOURSES HYDRO-QUÉBEC

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL

Antoine Arsenault
Maxime Beaudoin
Christian Cloutier
Steven Côté
Antoine Drapeau
Keven Fecteau
Natasha Gagné
Benjamin Lacroix
Raphaël Morin
Gabrielle Nadeau
Maïka Rodrigue

TECHNOLOGIE DU GÉNIE INDUSTRIEL

Louis-Philip Gagnon
Pier-Luc Loubier
Dominic Thiboutot

TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE

Martin Luther Belporo Moussa
Albert Chouinard
Samuel Grondin

BOURSES DE LA FORMATION CONTINUE

BOURSE AEC

Marie-Eve Thérout – AEC Gestion d'entreprises agricoles

BOURSES RAC (EX AEQUO)

Mathieu Lacombe – AEC Répartiteur en centre d'appels d'urgence
Karl Rupp Nantel – AEC Répartiteur en centre d'appels d'urgence

BOURSES

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

Nathalie Rainville – AEC Gestion d'entreprises agricoles

BOURSES DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

Myriam Bluteau – Gestion des communications graphiques
Albert Chouinard – Techniques de l'informatique
Élisabeth Dupuis – Techniques de comptabilité et de gestion
Mathieu Dussault – Techniques de l'informatique
Jacob Mercier – Techniques de comptabilité et de gestion

BOURSE DU MÉRITE SCOLAIRE AVEC MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Cégep Beauce-Appalaches - Saint-Georges
Eric Lessard

Centre de Sainte-Marie
Chloé Thibault

Centre de Lac-Mégantic
Nancy Martin

BOURSE ET MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Centre de Lac-Mégantic
Derek Bouchard
Laurence Giroux



ANNEXE 1 : FINANCES

INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

FONDS DE FONCTIONNEMENT	2017	2016
Revenus		
Enseignement régulier	21 214 482 \$	21 292 991 \$
Formation continue	2 974 886 \$	2 911 116 \$
Services auxiliaires	915 718 \$	915 718 \$
TOTAL	25 105 086 \$	25 119 825 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux – Enseignants	13 008 668 \$	13 008 668 \$
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	7 169 379 \$	7 169 379 \$
Autres charges	4 606 889 \$	4 606 889 \$
TOTAL	24 784 936 \$	24 784 936 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	320 150 \$	334 889 \$
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice	461 836 \$	461 836 \$
Excédent des revenus (charges)	320 150	334 889 \$
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	(164 891) \$	(164 891) \$
Acquisition d'immobilisations	(72 507) \$	(72 507) \$
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	544 588 \$	559 327 \$
Solde de fonds affecté à des projets	\$	102 319 \$
Solde de fonds non affecté à des projets	544 588 \$	457 008 \$

LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

ÉTAT DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES À L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CHAPITRE G-1.011).

1. NIVEAU D'EFFECTIF ET RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI.

CATÉGORIES D'EMPLOI	1 ^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017	
	Nombre d'individus	Heures rémunérées
Hors-cadres	3	5,114.36
Cadres	11	17,053.71
Gérants	1	1,827.00
Professionnels	30	37,376.65
Enseignants	231	263,353.73
Techniciens	51	54,297.82
Personnels de bureau (soutien administratif et paratechnique)	40	39,499.92
Ouvriers (soutien ouvrier)	48	57,476.18
TOTAL	415	475,999.37

Cible établie par le Conseil du trésor : 492,241.92

Aucune information n'ayant été transmise sur la cible à atteindre pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le comparatif du niveau d'effectif a donc été établi en fonction du niveau déterminé pour la dernière période, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le Conseil du trésor avait établi la cible du niveau d'effectif du Cégep Beauce-Appalaches à 492 241.92 heures rémunérées.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le total des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 s'élève à 475 999.37.

Le niveau d'effectif n'excède donc pas celui de la période de référence précisée ci-dessus.

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS DÉTERMINÉS PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

Au cours de l'année 2016-2017, le Cégep a octroyé onze (11) contrats de service de 25 000 \$ et plus, pour un montant totalisant 1 140 274,39 \$. De plus, aucun de ces contrats n'était avec une personne physique.

A photograph showing a group of people, including a young girl in the foreground and several adults, sitting on a light-colored tiled floor. They are engaged in a hands-on activity, possibly a craft or educational project, involving various cutouts and papers. The scene is captured in a blue-tinted monochrome style. A white rectangular box is overlaid on the center of the image, containing the text 'ANNEXE 2 : DIPLÔMES ET CLIENTÈLE'.

**ANNEXE 2 :
DIPLÔMES ET CLIENTÈLE**

LES DIPLÔMES DÉCERNÉS EN 2016-2017

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES (SAINT-GEORGES)

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)	A 2016	H 2017	É 2017	TOTAL
090.00 DEC sans mention	7	6	11	24
180.A0 Soins infirmiers		20	2	22
200.B0 Sciences de la nature	1	46	1	48
221.B0 Technologie du génie civil	3	26	3	32
235.B0 Technologie du génie industriel			1	1
300.A0 Sciences humaines	12	77	3	92
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance	5	20	6	31
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée	3	28	4	35
410.B0 Techniques de comptabilité et gestion	1	19	2	22
420.AA Informatique de gestion	2	8		10
500 AC Arts et Lettres		1		1
500.AD Arts et lettres – Langues		16	1	17
510.A0 Arts visuels		9		9
570.E0 Techniques de design d'intérieur	2	9	3	14
581.C0 Gestion de projet en communications graphiques	2	4		6
TOTAL	38	289	37	364

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)	A 2016	H 2017	É 2017	TOTAL
090.00 DEC sans mention	1			1
180.A0 Soins infirmiers		9		9
200.B0 Sciences de la nature		6		6
300.A0 Sciences humaines	1	10	1	12
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée	1		1	2
TOTAL	3	25	2	30

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE SAINTE-MARIE

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)	A 2016	H 2017	É 2017	TOTAL
090.00 DEC sans mention		1	1	2
200.B0 Sciences de la nature		9		9
300.A0 Sciences humaines		5	1	6
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée		10	1	11
TOTAL	0	25	3	28

FORMATION CONTINUE

AUTRES – FORMATION CONTINUE	A 2016	H 2017	É 2017	
CNE.0M Gestion d'entreprises agricoles	11	0		11
EEC.2J Inspection en bâtiment	16	45	1	62
EJN.0A Gestion de groupe et organisation du travail	1			1
JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance	4	5	6	15
JCC.13 Répartiteur en centre d'appels d'urgence	16	48	9	73
JNC.13 Techniques d'éducation spécialisée	3	2	1	6
LCA.A8 Comptabilité	1	10	4	15
LCA.B2 Agent service à la clientèle	2	1	1	4
LCA.6A Assurance de dommages	17	1		18
LCA.D9 Conseiller en sécurité financière				
LCA.DT Agent en support à la gestion des ressources humaines		1	1	2
LCE.5C Bureautique	1	9	2	12
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance	1	2	1	4
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée	1	6		7
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée	1	0	1	2
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance		2	1	3
TOTAL	74	130	26	230

LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES (SAINT-GEORGES)

NIVEAUX - SEXES

SEXES	COLLÈGE I	COLLÈGE II	COLLÈGE III	TOTAL
Filles	407	270	134	811
Garçons	268	160	78	506
TOTAL	675 (51,25 %)	430 (32,65 %)	212 (16,10 %)	1317 (100 %)

SECTEURS - SEXES

SEXES	PRÉUNIVERSITAIRE	TECHNIQUE	TOTAL
Filles	342	469	811 (61,58 %)
Garçons	223	283	506 (38,42 %)
TOTAL	565 (42,90 %)	752 (57,10 %)	1317 (100 %)

À l'automne 2016 (déclaration officielle au 20 septembre 2016), la population étudiante se composait de 1317 étudiants à Saint-Georges. Il s'agit d'une baisse de clientèle de 9,7 %, comparativement à l'année 2015-2016.

La clientèle féminine correspondait à 61,58 % de l'effectif total et la clientèle masculine à 38,42%.

Cette clientèle scolaire régulière se répartit ainsi :

PROGRAMMES - SEXES

PROGRAMMES	2016-2017		TOTAL	2015-2016 ¹	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
	FILLE	GARÇONS							
Accueil et intégration + préalables universitaires	35	44	79	85	117	90	104	88	64
Sciences de la nature	78	50	128	155	183	188	159	152	151
Sciences humaines	155	108	263	328	357	378	395	454	441
Arts et Lettres	53	12	65	58	78	100	85	80	101
Arts visuels (anciennement Arts plastiques)	21	9	30	33	34	45	44	49	41
Soins infirmiers	105	18	123	125	126	129	132	123	134
Techniques de réadaptation physique					17	19	29		
Techniques d'éducation spécialisée	124	25	149	176	204	193	198	183	158
Techniques de comptabilité et gestion	61	54	115	107	108	120	115	108	109
Technique de l'informatique	4	66	70	68	60	75	64	73	63
Technologie du génie civil	16	90	106	115	128	127	145	140	107
Techniques d'éducation à l'enfance	82	4	86	115	125	126	131	129	119
Techniques de production manufacturière ³	5	17	22	21	18	20	14	14	12
Technologie du génie industriel					0	0	0	0	1
Gestion de l'imprimerie ⁴	13	9	22	21	25	22	19	21	18
Gestion de projet en communications graphiques	59	0	59	51	40	24			
Techniques de design d'intérieur	50	1	51	40	24				
TOTAL	811	506	1317	1458	1620	1656	1634	1614	1519

¹ Prendre note qu'à partir de la session d'automne 2015, le centre de Sainte-Marie a été reconnu officiellement par le Ministère. Ainsi, les statistiques du Cégep Beauce-Appalaches des années 2010 à 2014 incluent les données de Sainte-Marie. À titre d'information, les statistiques de Sainte-Marie à la session d'automne 2015 étaient de 147 étudiants.

ADMISSION EN 2016 ET 2017

STATISTIQUES	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Demandes d'admission	801	129
Demandes refusées	59	8
Demandes acceptées	742	121
Désistements	47	3
Inscriptions	695	118

LE RENDEMENT SCOLAIRE

SESSION COURS	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Cours échoués	9,76 %	7,11 %
Cours réussis	90,24 %	92,89 %

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC

La clientèle scolaire régulière se répartit ainsi :

PROGRAMMES - SEXES

PROGRAMMES	2016-2017		TOTAL	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
	FILLE	GARÇONS							
Accueil et intégration+ préalables universitaires	8	5	13	14	15	25	18	28	24
Soins infirmiers	11		11	18	30	18	42	13	37
Sciences de la nature	7	9	16	20	15	21	25	14	14
Sciences humaines	23	13	36	29	43	43	51	49	51
Techniques d'éducation à l'enfance						1	1	1	0
Techniques d'éducation spécialisée	15	1	16	30	21	41	22	43	25
Tourisme	7	1	8	8					
TOTAL	71	29	100	119	124	149	159	148	151

LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE

ADMISSION EN 2016 ET 2017

STATISTIQUES	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Demandes d'admission	60	13
Demandes refusées	16	1
Demandes acceptées	44	12
Désistements	1	0
Inscriptions	43	12

LE RENDEMENT SCOLAIRE

SESSION COURS	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Cours échoués	11,80 %	8,98 %
Cours réussis	88,20 %	91,02 %

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE SAINTE-MARIE

Cette clientèle scolaire régulière se répartit ainsi :

PROGRAMMES - SEXES

PROGRAMMES	2016-2017		TOTAL	2015-2016
	FILLE	GARÇONS		
Accueil et intégration+ préalables universitaires	24	16	40	35
Sciences de la nature	13	13	26	20
Sciences humaines	24	11	35	49
Techniques d'éducation spécialisée	59	9	68	43
TOTAL	120	49	169	147

ADMISSION EN 2016 ET 2017

STATISTIQUES	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Demandes d'admission	123	39
Demandes refusées	8	1
Demandes acceptées	115	38
Désistements	6	2
Inscriptions	109	36

LE RENDEMENT SCOLAIRE

SESSION COURS	AUTOMNE 2016	HIVER 2017
Cours échoués	14,07 %	8,00 %
Cours réussis	85,93 %	92,00 %

**ANNEXE 3 : CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES
ADMINISTRATEURS**

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ET PROFESSIONNEL
BEAUCE-APPALACHES

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

Article 1 Définitions

Article 2 Objet

Article 3 Champ d'application

Article 4 Devoirs généraux des administrateurs

Article 5 Obligations des administrateurs

Article 6 Rémunération des administrateurs

Article 7 Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 objet

7.2 situations de conflit d'intérêts des administrateurs

7.3 situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

7.4 procédure

7.4.1 déclarations d'intérêts

7.4.2 en cas de conflit d'intérêts

7.5 modalités administratives

7.5.1 rôle du président

7.5.2 situation urgente

Article 8 Conseiller en déontologie

Article 9 Comité de discipline

Article 10 Entrée en vigueur

Annexe A Règles relatives à la divulgation et à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration

Annexe B

Annexe C

Annexe D Déclaration d'intérêt à l'intention des membres du conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le présent code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Cégep Beauce-Appalaches;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

ARTICLE 2 OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Collège ;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité afin de permettre la réalisation de la mission du Collège.

La mission du Cégep Beauce-Appalaches, établissement public d'enseignement collégial, consiste essentiellement à :

1. Assurer à ses clientèles jeune et adulte une formation globale de la personne en priorisant la qualité de l'enseignement afin :
 - de préparer ses clientèles à poursuivre avec succès des études universitaires ;
 - d'intégrer harmonieusement au marché du travail les étudiantes et étudiants des programmes techniques ;
 - de soutenir l'encadrement pédagogique et de favoriser le développement de la recherche.
2. Participer activement au développement économique, culturel et social du milieu.

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

ARTICLE 4 DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi en visant l'intérêt du Collège et la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et respectable.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège ;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur ;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect ;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège ;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions (Annexe A : Règles relatives à la diffusion de renseignements et d'informations du conseil d'administration).
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel ;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne ;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur ;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

ARTICLE 7 RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

«Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.»

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège ;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège ;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la [Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel](#). Ces dispositions législatives ainsi que les règles d'interprétation apparaissant à l'**Annexe B** font partie intégrante du Code.

7.4 Procédure

7.4.1 Déclarations d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la [Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel](#). Cette disposition législative ainsi que les règles d'interprétation apparaissant à l'**Annexe C** font partie intégrante du présent Code. Un formulaire de déclaration d'intérêt est prévu en **Annexe D**.

7.4.2 En cas de conflit d'intérêts

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la [Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel](#), l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance où siège le conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent sans sa participation.

7.5 Modalités administratives

7.5.1 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter.

Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

Dans le cas où le président se retrouve en situation de conflit d'intérêts, le vice-président a le pouvoir d'intervenir pour que le président s'abstienne de voter et pour qu'il se retire de la salle où siège le conseil. Dans ce cas bien précis, la décision du vice-président est finale.

7.5.2 Situation urgente

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être suspendu provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 8 CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code ;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie ;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport, s'il y a lieu, au conseil d'administration de la décision prise par le comité de discipline ;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

ARTICLE 9 COMITÉ DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le comité de discipline ou le conseil d'administration notifie à l'administrateur le bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au comité de discipline ou au conseil d'administration et, sur demande, être entendu par ceux-ci relativement à la plainte et à la sanction appropriée.

9.4 Le comité de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

ANNEXE « A »

RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJET

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En principe, ont un caractère public les documents suivants :

- le projet d'ordre du jour du conseil d'administration ;
- le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration ;
- les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public ;
- lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'OBLIGATION DU MEMBRE DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ D'UN DOCUMENT

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsqu'exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. LA DIVULGATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. OBLIGATION DE DISCRÉTION

Le membre du conseil d'administration a une obligation de discrétion. Celle-ci ne l'empêche toutefois pas, après adoption du procès-verbal, de faire état, à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote, le cas échéant, sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE « B »

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Cégep sont également régis par les deuxième et quatrième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12. ...

En outre, un membre du personnel d'un Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Malgré le deuxième alinéa, le directeur général peut voter sur toute question portant sur le lien d'emploi du directeur des études ainsi que sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail qui sont particulières à ce dernier. En outre, le directeur des études peut voter sur toute question concernant le lien d'emploi du directeur général.

20.1 Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Cégep. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) **ARTICLE 12**

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ;
- le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient ;
- la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général et la directrice des études peuvent toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- s'abstenir de voter ;
- après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression «lien d'emploi» au troisième alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'applications de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- lien d'emploi : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat ;
- catégorie d'employés : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants et les cadres constituent les quatre catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial ;
- condition de travail : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) ARTICLE 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes pour le directeur général et le directeur des études que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Cégep pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Cégep a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Cégep, et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadres. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE « C »

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*

...

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le Cégep doit prendre une décision, «les intérêts directs ou indirects» de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêt avec ceux du Cégep. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

«Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive «une activité économique organisée à caractère commercial ou non». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la séance où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un Cégep peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

ANNEXE « D »

DÉCLARATION D'INTÉRÊT À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES

Par la présente, je _____, domicilié
au _____
à _____ occupant la profession de
_____ et membre du conseil d'administration à titre de
_____, déclare au président du conseil d'administration du Cégep
Beauce-Appalaches mes intérêts dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le Cégep
Beauce-Appalaches et/ou toute situation potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant me concerner.

Nom de l'entreprise (ou des entreprises) : _____

Déclaration de la situation potentielle ou apparente de conflit d'intérêts : _____

Je déclare aussi en vertu de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel la ou
les situation(s) suivante(e) potentielle(s) ou apparente(s) de conflit d'intérêts (ex.: activité économique organisée
qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production de biens, leur administration ou leur
aliénation, ou dans la prestation de services (Code civil du Québec) à savoir : _____

En foi de quoi, j'ai signé à Ville de Saint-Georges (Beauce) le _____
cette déclaration d'intérêt.

Signature du membre du conseil d'administration

RAPPORT ANNUEL

16
17



**CÉGEP
BEAUCE-APPALACHES**

SAINT-GEORGES
T. : 418.228.8896

CENTRE DE SAINTE-MARIE
T. : 418.387.8896

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC
T. : 819.583.5432

www.cegepba.qc.ca